

N° D'ORDRE : 2017-76

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Excusés : 1
Absents : 0
Qui ont pris part
à la délibération : 27
Date de convocation : 05 Mai 2017.

SEANCE DU 12 MAI 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - MME ROURE Simonne - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne - MME PICHARD Laure (arrivée à 18H54) - MME MATHIVET Séverine - MME LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - MME LEVY Séveryn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. Le Maire - MME DEFAUX Catherine à M. BALLESTER - M. LHOMME BERNARD à MME MONTAGNE - M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno.

Excusé : M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

1- VOTE DES TARIFS RELATIFS AUX SERVICES SUIVANTS : PERISCOLAIRE, TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP), CANTINE, ETUDES, JEUNESSE

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter de la prochaine rentrée scolaire (le 4 septembre 2017).

Pour les forfaits périscolaires, les tarifs sont les suivants :

Quotient familial	Matin	Soir	Matin et Soir
0 à 500	18.20 €	22.20 €	36.40 €
501 à 800	21.20 €	26.30 €	41.40 €
801 et plus	24.20 €	28.30 €	48.50 €

Ils seront proratisés en cas de vacances scolaires sur la période considérée.

1 semaine de vacances :

Quotient familial	Matin	Soir	Matin et Soir
0 à 500	13.60 €	16.20 €	27.30 €
501 à 800	16.20 €	19.70 €	31.30 €
801 et plus	18.20 €	21.20 €	36.40 €

2 semaines de vacances :

Quotient familial	Matin	Soir	Matin et Soir
0 à 500	9.10 €	11.10 €	18.20 €
501 à 800	10.60 €	13.10 €	20.70 €
801 et plus	12.10 €	14.10 €	24.20 €

3 semaines de vacances :

Quotient familial	Matin	Soir	Matin et Soir
0 à 500	4.50 €	5.60 €	9.10 €
501 à 800	5.60 €	6.60 €	10.60 €
801 et plus	6.10 €	7.10 €	12.10 €

Coût de la carte 10 séquences périscolaires : 17 €.

Temps d'activités périscolaires (TAP) : tarifs seront applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire (septembre 2017).

Tarifs TAP : 1^{er} enfant : 26.80 € ; 2^{ème} enfant : 16.70 € ; 3^{ème} enfant et plus : gratuité.

Cantine : Les tarifs seront applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire (septembre 2017).

Tarif cantine enfant: 3.10 € - cantine adulte: 6.60 € - bavoires: 5.60 € - forfait serviettes : 2.60 €.

Etudes :

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter de la prochaine rentrée scolaire (septembre 2017).

2.00 € de l'heure.

Jeunesse :

Coût de la carte jeune : tarif dégressif selon le nombre d'enfants de la fratrie : 26 € pour 1 enfant ; 13.10 € pour le 2^{ème} enfant ; 7.10 € pour le 3^{ème} enfant et suivants.

Coût de la carte Yoh : 10.10 €

Coût de la carte activités jeunes : 10.10 €.

Ainsi, après avoir donné toutes les précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux d'approuver les tarifs précités.

Le Conseil Délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU les tarifs précités.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adopter les tarifs précités pour la rentrée 2017.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 Mai 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT